

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

COMMUNE DU BOURG D'HEM

Séance du 12 Septembre 2022

DÉLIBÉRATION N°2022-17
AMENDES DE POLICE 2021

L'an deux mille vingt deux le douze septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune du BOURG D'HEM régulièrement convoqué le trente et un août, s'est réuni dans la salle de la mairie sous la présidence de M. DESCHAMPS Robert, Maire.

Étaient présents : MM. DESCHAMPS, POTHEAU, LENOBLE, FRAPPAT
M. LASNIER, BOUCHET, Mmes FEL, RAPINAT, DUPONTET, M. BATHIER.

Secrétaire de séance : Mme FEL Annie.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune bénéficie de l'attribution d'une dotation au titre des amendes de police pour l'année 2021.

Il donne lecture d'un devis estimatif, établi par la société SEMIO concernant l'achat de Panneaux de signalisation dont le montant s'élève à 2 604,41 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- accepte le devis présenté ;
- sollicite l'attribution de la dotation au titre des amendes de police d'un montant de 1 407,28 €.

Membres	10
Présents	10
Représentés	00
Votants	10
Exprimés	10
Oui	10
Non	00

Le Maire certifie exécutoire la présente à la date du 20 septembre 2022

Le Bourg d'Hem, le 20 septembre 2022
Le Maire
Robert DESCHAMPS



Affiché le 20 septembre 2022